

CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

Délibérations du Conseil d'administration n°7 du 12 mars 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h40

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 29

Délibération n°2019-6 approuvant le projet de convention n° 2019-1-ANR d'utilisation des intérêts intermédiaires de la dotation Campus.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu le projet de convention n° 2019-1-ANR ;

Sur proposition du président ;

Le conseil d'administration approuve le projet de convention n° 2019-1-ANR d'utilisation des intérêts intermédiaires de la dotation Campus, pour les dépenses de fonctionnement, de personnel et d'investissement pour :

- les prestations de documentation du Campus Condorcet dans l'attente de l'ouverture du Grand Equipement Documentaire (GED) pour l'exercice 2019,
- les dépenses de déménagement des membres du Campus Condorcet,
- les dépenses d'équipements numériques pour les membres du Campus Condorcet,
- les dépenses d'accompagnement pour l'ouverture du Campus Condorcet

et autorise le Président à signer cette convention.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 29

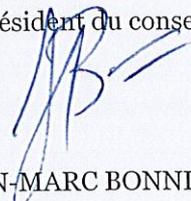
Affichage le 13/03/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 13/03/2019

Transmission au contrôle de légalité le 16/03/2019

Délibération certifiée exécutoire le 07/04/2019

Le Président du conseil d'administration


JEAN-MARC BONNISSEAU

Délibération n° 2019-6

CAMPUS CONDORCET Paris_ubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

EP Campus Condorcet

Procès-verbal du Conseil d'administration n° 6 du vendredi 4 décembre 2018
Réuni au siège de l'établissement 20, av. George Sand 93210 Saint-Denis à 9h30.

Membres du Conseil d'administration présents :

Annick Allaire (chef d'établissement ou représentant), Jean-Pierre Astruc (chef d'établissement ou représentant), Michelle Bubnick (chef d'établissement ou représentant), Christophe Prochasson (chef d'établissement ou représentant), François-Joseph Ruggiu (chef d'établissement ou représentant), Magda Tomasini (chef d'établissement ou représentant) ;
Jean-Marc Bonnisseau (personnalité qualifiée), Jean-Pierre Dupont (personnalité qualifiée), Michèle Gendreau-Massaloux (personnalité qualifiée), Yann Pétel (personnalité qualifiée) ;
Abderrahim Hafidi (Ville d'Aubervilliers), Sliwère Rozenberg (Établissement Public Territorial Plaine Commune) ;

Patrick Simon (membre élu enseignants-chercheurs), Cécile Vidal (membre élu enseignants-chercheurs), Nicolas Hubé (membre élu enseignants-chercheurs) ;

Francine Filoche (membre élu autre personnels), Thimothée Bonnet (membre élu autre personnels).

Pouvoirs donnés : Jean-François Balaudé (chef d'établissement ou représentant) à Jean-Marc Bonnisseau, Georges Haddad (chef d'établissement ou représentant) à Annick Allaire, François Banat-Berger (personnalité qualifiée) à Michèle Bubnick, Fadia Benrabia (personnalité qualifiée) à Jean-Pierre Dupont, Agnès Magnien (personnalité qualifiée) à Yann Pétel, Camille Lefebvre (membre élu enseignants-chercheurs) à Cécile Vidal, Gauthier Auburtin (membre élu autres personnels autre personnels) à Francine Filoche, Laura PAGES (membre élu autres personnels) à Francine Filoche.

Excusés : Ghislaine Azémar (chef d'établissement ou représentant), Carle Bonafous-Murat (chef d'établissement ou représentant), Yves Saint-Geours (personnalité qualifiée), Didier Guillot (Ville de Paris), Jean-Pierre Lecoq (Conseil Régional d'Île de France), Jean-Baptiste de Froment (Métropole du Grand Paris), Marie Bolot (membre élu étudiant), Mamadou Embalo (membre élu étudiant), Hamza Glaglou (membre élu étudiant), Samya Mokhtar (membre élu étudiant).

Assistants au Conseil d'administration : David Béringue (Directeur général du Campus Condorcet), Marie-Josée Brigand (agent comptable), Clément Fernandez (recteur de Paris), Yannick Kycckelynyck (Campus Condorcet), Alexis Nidol-Mounet (étudiant).

Membres en exercice : 36

Membres présents au début de la séance : 17

Membres représentés au début de la séance : 9

Campus Condorcet compte-rendu du conseil d'administration 04 décembre 2018 Page 1 sur 11

Membres absents ou excusés : 10

A compter du point n° 6 de l'ordre du jour (Budget initial de l'exercice 2019), Michèle Gendreau-Massaloux donne procuration à Jean-Pierre Dupont, François Joseph Ruggiu et Christophe Prochasson à Magda Tomasini.

Le Président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture de chacune des procurations.

1) Compte-rendu de la séance du 09 novembre 2018.

Cécile Vidal demande que le nom de chaque intervenant soit systématiquement indiqué et qu'il soit noté qu'elle a déploré l'absence d'un débat indispensable sur la 2^{ème} phase de construction du Campus. Elle souhaite également que les grands électeurs soient déstinataires des ordres du jour et des compte-rendu des séances du CA.

Jean-Marc Bonnisseau promet de veiller à une prise de note plus efficace. Concernant les grands électeurs il précise qu'on leur avait indiqué que leur seule mission serait de participer au scrutin et qu'ils n'ont pas de mandat de représentation.

Cécile Vidal estime important que les ordres du jour et les comptes rendus soient diffusés plus largement dans les établissements.

Magda Tomasini estime que la diffusion des noms des intervenants poserait un problème de confidentialité.

Jean-Marc Bonnisseau précise qu'il n'a pas accès aux liste de diffusion des établissements, qui sont libres de diffuser les ordres du jour. Il estime que s'il est normal que l'EPCC n'ait pas de rapport direct avec le personnel des établissements, il est cependant prêt à aider à diffuser l'information.

Francine Filoche précise qu'au sein de l'EPCC, il a été décidé de laisser ouverte la liste de diffusion en direction des grands électeurs, pour communiquer les ordres du jour et autres informations.

Jean-Marc Bonnisseau précise qu'on leur a demandé leur accord pour rester sur cette liste, car on ne peut pas utiliser une liste d'envoi sans s'assurer de l'accord des personnes concernées et invite les personnes intéressées à consulter Gauthier Auburtin, DPO de l'EPCC. Par ailleurs, les élus sont responsables des informations qu'ils diffusent.

Jean-Pierre Dupont estime qu'il serait regrettable que la communication des noms des intervenants les conduise à restreindre leur liberté de parole et fait référence à des propos qu'il a tenu librement lors de la dernière réunion et qu'il ne souhaite pas rendre public. Il demande par ailleurs que le compte rendu soit complété par la liste des décisions.

Jean-Marc Bonnisseau rappelle qu'elles sont publiées sur le site internet du campus.

Il met au voix le compte-rendu en s'engageant à y introduire les modifications demandées par les administrateurs quant à la mention nominative de leurs interventions.

Ce compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des voix.

2) Point d'information :

Jean-Marc Bonnisseau évoque trois points importants :

Pour le bâtiment de La Chapelle, l'analyse de l'avant-projet définitif lors d'une réunion le 19 novembre a permis la validation de l'APD et le passage à la phase suivante, celle du dépôt du

Campus Condorcet compte-rendu du conseil d'administration 04 décembre 2018 Page 2 sur 11

permis de construire prévu début janvier car il reste des points techniques à valider avec la Ville de Paris.

En ce qui concerne le refinancement du PPP par la BEI, le projet de prêt est finalisé mais non signé car il nécessite un avenant au contrat avec SERENDICITE, opération qui fait intervenir de nombreux acteurs et notamment ses prêteurs.

Enfin pour l'achat du mobilier non prévu au contrat, Jean-Marc Bonnisseau a signé une fiche modificative du contrat de PPP pour meubler les espaces pris en charge par Séréndicité. Son montant est de 2 346 046,21 €, inférieur au plafond de 3 millions accordé par le Conseil. Ce mobilier sera en place avant le passage de la commission de sécurité. Il félicite le pôle architecture et urbanisme pour la qualité de travail accompli et les prix obtenus. Il sollicite l'aide des collègues des autres établissements volontaires pour aider à la réception, manière de participer à la vie du campus avant la mise à disposition des bâtiments.

Dernier point, le chantier du GED avance bien. La semaine dernière a eu lieu le coulage du premier béton. Les discussions avec l'architecte et entre les différents chantiers se déroulent dans de bonnes conditions, même s'il se produit parfois de petites frictions de voisinage. Un travail est mené avec Plaine Commune pour la rétrocession de la bande des 12 m et pour l'aménagement des espaces publics. Il importe de caler le calendrier pour être prêts avant l'ouverture du campus.

Francine Filoche demande s'il le rapport définitif de l'IGB sur le GED a fait l'objet d'un retour. Jean-Marc Bonnisseau répond par la négative. L'Établissement a répondu au rapport initial et il attend la version définitive dont il n'a pas de nouvelles.

3) Dossier d'expertise préalable – futur siège de l'EPHE.

Jean-Marc Bonnisseau donne la parole à David Béringue pour présenter le dossier approuvé par le CA de l'EPHE le 22 novembre, en précisant qu'une réunion au ministère est programmée pour le 13 décembre.

David Béringue présente en quelques mots la nature de l'exercice, consistant en une démarche organisée par les services de l'État qui souhaitent bénéficier d'un dossier d'expertise préalable précisant la nature du projet, la façon de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, les risques présentés par l'opération et quelques autres points. Les plus anciens parmi les membres du Conseil se souviennent des démarches identiques menées en 2011 et 2012 pour préparer le PPP, ou pour le bâtiment de recherche pour l'EHESS. A la suite de la réunion au ministère le 13 décembre prochain, il espère obtenir un avis favorable pour que l'Établissement soit maître d'ouvrage du projet. Cette démarche obligée permet aussi de répondre à certaines obligations réglementaires comme l'évaluation de l'impact socio-économique des projets de plus de 20 millions d'euros. L'évaluation du dossier est ici facilitée par le contexte : l'opération Campus Condorcet est déjà lancée, le foncier est acquis et connu, notamment en matière de pollution, et l'établissement bénéficie d'instances opérationnelles et d'une expérience en matière de construction en MOP.

Au mois de septembre, l'État a annoncé être prêt à amorcer la phase 2 à la condition que les crédits soient fléchés pour la construction d'un nouveau siège de l'EPHE, la location du siège actuelle coûtant cher à l'État. En accueillant le siège de l'École, ses instituts et aussi les équipes de recherche hébergées dans un autre bâtiment du Campus, l'opération permettra de libérer des espaces pour des équipes de l'Université Paris Nanterre et d'augmenter la capacité d'accueil pour des enseignements, besoin exprimé de plus en plus fortement par les établissements.

Il restera à mener une démarche de programmation fine.

Le financement provient de trois origines/ L'État apportera 15 M € rapidement pour amorcer dès 2019 le recrutement d'un chef de projet, les études etc. L'EPCC dégagea une marge de manœuvre supplémentaire de neuf millions d'euros grâce au refinancement du PPP par un emprunt auprès de la BEI, et la vente du siège de l'INED, après paiement d'un loyer anticipé de dix millions d'euros, apportera six millions d'euros. Le total de trente millions d'euros permettra de financer la totalité du projet en disposant d'un ratio ressources/surfaces légèrement supérieur à celui retenu pour le projet de bâtiment pour l'EHESS. L'EPHE a accepté de porter administrativement le poste chef de projet.

L'exploitation du bâtiment sera intégrée dans la gestion des services globalisés et sécurisés à l'échelle du Campus et les charges de fluides refacturés à l'établissement occupant.

Un chapitre complet est consacré à l'analyse des risques présentés par le terrain, le défaut de pilotage, la dérive des coûts, démontrant que les seuls risques notables ressortissent plutôt à l'imprévisible ou à la force majeure.

L'opération a vocation à être réalisée début 2019 dans le cadre de la loi MOP de 1985 comme pour La Chapelle. La démarche de programmation se fera en fonction des besoins des fondateurs. Compte-tenu des délais pour le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et le développement des études APS, APD et du dépôt du permis de construire, et de l'instruction par les services de l'État, il est raisonnable d'espérer une ouverture au second semestre 2023.

Il s'étend peu sur l'équilibre financier de l'École, mais l'opération permettra un gain important en faisant passer les charges immobilières de un million à trois cent mille euros.

En conclusion, il remercie les équipes de l'EPHE pour ce travail dans un délai contraint.

Cécile Vidal se dit très intéressée par le rôle de l'État qui a décidé d'amorcer la 2ème phase en convoquant l'EPCC et l'EPHE. Elle souligne l'expression « l'État a envie d'amorcer la phase 2 ». Elle rappelle avoir souhaité un débat sur l'ensemble de la deuxième phase, rappelle la liste des bâtiments prévus, demande comment on envisage à présent la phase 2 alors qu'il n'y a jamais eu de débat sur le fait qu'elle ait change de nature.

Silvère Rozenberg se dit très content du projet mais rappelle que les collectivités ont vraiment besoin de visibilité sur l'ensemble de la phase 2.

Marie-José Brigaud intervient pour un point technique en précisant les modalités d'intégration comptable de l'immeuble cédé par l'INED pour un euro symbolique et valorisé pour huit millions d'euros, ce qui aura un impact sur le fonds de roulement lors de la revente, et appelle à ne pas oublier les questions fiscales.

Jean-Marc Bonnisseau déclare avoir pris bonne note des remarques.

Christophe Prochasson rappelle avoir dit lors du dernier CA son opinion sur la façon dont le débat n'a pas véritablement été mené et demande si l'on a progressé en matière de phase 2, et si on en sait un peu plus sur la suite, comment elle s'articule avec le projet stratégique, quel a été retour du ministère.

Jean-Marc Bonnisseau précise que Thierry Mandon avait dit lors de la signature du contrat de PPP que la période de la phase 2 était ouverte. Elle l'est donc depuis plus de deux ans. Depuis cinq ans de nombreux documents ont été transmis à la tutelle, il n'y a jamais eu de décision pour savoir si cela se ferait en une étape ou plusieurs. Les éléments de discussion portés par l'EPCC ont toujours été des éléments globaux. La décision ministérielle est pragmatique, il n'y a pas été associé.

Son objectif, qu'il partage avec tous, est que la phase 2 soit complète. Lors d'une visite récente, le conseiller immobilier de Frédéricque Vidal a proposé d'organiser une réunion entre la ministre et l'ensemble des chefs d'établissement portant sur les sujets essentiels en matière de projet stratégique, de phase 2 et de moyens pour le GED.

Il va s'attacher à mettre en place cette réunion. Il rappelle que plusieurs personnes lui avaient indiqué que la phase 2 ne serait jamais lancée et constate aujourd'hui qu'est endeuillée une dynamique pour laquelle il remercie le ministre.

Alexis-Nicod Mounet a lu attentivement le rapport d'expertise et s'interroge en ce qui concerne l'impératif écologique. Il aurait trouvé intéressant qu'une équipe vienne présenter les grandes lignes, par exemple du traitement déchets. Il estime qu'il serait intéressant d'avoir des informations pour permettre au CA d'engager une réflexion plus profonde sur les impératifs pour la construction du bâtiment.

David Béringue le remercie pour son intervention qu'il estime un peu anticipée. Les choix dépendront de la démarche de programmation. Il y aura des choix à faire, par exemple pour le chauffage urbain. D'autres éléments sont déjà connus, ainsi pour les espaces verts déjà décidés dans l'ensemble du Campus. Les questions bâtimentaires dépendront aussi de l'évolution de la réglementation. Il sera par ailleurs possible d'organiser un atelier avec le paysagiste. Le travail de programmation permettra d'affiner les questions précises et leurs réponses.

Michèle Gendreau-Massaloux rappelle que certains de ses collègues et amis estimaient que la phase 2 était une utopie et que le fait que l'État décide d'en financer une partie est un point fort. Elle ne verrait que des avantages à interroger la ministre sur l'après EPHÉ. Elle soulignerait que la CA puisse apporter son soutien à un document impliquant tous les établissements et permettant d'éviter l'échec d'un sentiment de trahison, et d'où puisse émaner une vision d'ensemble ayant pour finalité de créer une véritable identité commune.

Patrick Simon s'interroge sur la question de la plus-value sur la vente du siège de l'INED et pose la question de l'utilisation des six millions d'euros du point de vue du personnel de l'INED, lequel était propriétaire de son siège et va payer dorénavant un loyer. A la différence des autres partenaires, le schéma est inversé puisqu'il va supporter une charge financière nouvelle. Le personnel ne comprendrait pas que le budget soit ainsi impacté. Il est un peu inquiet et n'a pas beaucoup d'assurance sur ce problème budgétaire. Il souhaiterait des informations sur le coût du déplacement à Condorcet et son impact sur les marges de manœuvre financières.

Jean-Marc Bonnisseau estime que l'INED se trouve dans une situation particulière puisqu'à l'issue du PPP il deviendra propriétaire. Durant le temps du contrat, il ne va pas payer un véritable loyer mais le remboursement de frais d'entretien du bâtiment et de ménage. C'est l'État qui prend en charge l'investissement, le GER, la sécurité incendie etc. Il ne connaît pas les comptes de l'INED mais l'intégration dans le Campus dans un bâtiment neuf permettra de bénéficier de meilleurs performances énergétiques. Cela devrait permettre des économies puisque l'INED ne paye pas l'investissement et récupérera le bâtiment dans 29 ans. Il estime que l'INED a eu raison d'un point de vue financier et patrimonial de se lancer dans cette opération.

L'État va contribuer aux frais de démantèlement ainsi qu'au premier équipement. Une réunion avec l'INED et les services de l'État a permis d'établir que la mutualisation des coûts ne sera pas préjudiciable à l'INED.

David Béringue précise la question sémantique : juridiquement si la contribution de l'INED peut être qualifiée de loyer, elle correspondra à des charges de fonctionnement courant.

Philippe Portier rappelle que la genèse de l'opération se trouve dans une rencontre avec l'État motivée par deux raisons : 1) le loyer actuel d'un million d'euros coûte cher à l'État, Condorcet permettra 700 k€ d'économies ; 2) sur le plan stratégique, l'établissement est extrêmement écarté, ce qui lui nuit. Le regroupement à Condorcet sera gage d'efficacité. Point extrêmement sensible, les personnels devront penser avec les autres membres l'utilisation des locaux partagés. Les locaux d'enseignement seront ouverts aux centres de recherche des établissements extérieurs. La construction du bâtiment de l'EPHE permet de lancer la 2ème phase, c'est le début d'un investissement plus grand de l'État dans le Campus Condorcet et donc une chance individuelle mais aussi pour le collectif.

Jean-Pierre Dupont estime extrêmement important de garder l'unité du projet Condorcet. Il est le plus ancien avec David Béringue. Dès le début il est apparu que la décomposition du projet en phase 1 et 2 n'a de sens que s'il se réalise complètement. Il faut garder l'unité du projet et il appartient aux membres fondateurs de déterminer leur stratégie commune.

Il remarque par ailleurs dans le dossier un terme inquiétant : l'enveloppe est fermée, ce qui constitue une contrainte forte car on ne connaît pas l'évolution du coût de la construction pour les deux prochaines années.

David Béringue explique que le tableau de décomposition des coûts prend en compte plusieurs hypothèses de risques permettant de répondre à cette question de l'enveloppe fermée à laquelle l'État est très attaché.

Jean-Pierre Dupont espère que l'établissement trouvera un architecte sachant maîtriser les prix.

Yann Pétel estime important de rappeler qu'il faut que cet établissement détermine sa position sur le déroulement de la 2ème phase. Il se souvient qu'à l'établissement du premier contrat certains se sont interrogés sur l'opportunité de faire de la 2ème phase un préalable. Il estime qu'il fallait démontrer notre capacité à gérer un chantier car la Cour des Comptes est très sévère lorsque les objectifs ne sont pas tenus. Il est important que l'État ait pris la décision de commencer la 2ème phase maintenant, il doit à présent nous conseiller et nous soutenir.

Jean-Marc Bonnisseau précise que le caractère global de la démarche a guidé toutes les interventions, en rappelant que le Campus s'étend jusqu'à La Chapelle. Ce qui est en cours crédibilise notre capacité à faire. Il est important de faire passer le signal que ce qui est en train d'être construit n'est pas suffisant, il n'y a jamais eu de phase 1 et 2 mais seulement des contraintes financières. Il y aura des opportunités lors de la négociation du CPER. Le seul objectif dans le projet stratégique du Campus est la réalisation complète du Campus.

Patrick Simon demande si historiquement, l'EPHE n'était pas comprises dans l'enveloppe initiale.

Cécile Vidal estime que les problèmes de loyer et de dispersion que rencontre l'EPHE valent aussi pour l'EHSS, qui est aussi confrontée à un problème crucial de manque de lieux d'enseignement. Elle entend dire que le bâtiment de l'EPHE sera ouvert à d'autres, mais elle lit que cette école a vocation à l'utiliser prioritairement.

Jean-Marc Bonnisseau précise que pour la question des enseignements, l'établissement a recruté un gestionnaire et travaille activement à la programmation des enseignements, y compris en utilisant des salles de colloques. Il estime nécessaire de construire des salles supplémentaires sur le site.

Jean-Pierre Dupont estime que la discussion montre la nécessité d'organiser une réunion entre membres fondateurs car il faut que tout le monde soit en phase sur le projet.

Michèle Gendreau-Massaloux déclare que le rôle du Conseil n'est pas d'entrer dans les détails de la discussion mais de soutenir une vision articulée entre tous les membres.

Jean-Marc Bonnisseau rappelle l'organisation d'un séminaire des chefs d'établissement en juillet mais qu'à cette date, le projet n'était pas sorti. Il entend les suggestions formulées et s'engage à y travailler avec pour objectif prioritaire la réalisation de la totalité de la phase 2.

Francine Filoche demande si le recrutement du chef de projet correspond à un emploi permanent.

David Béringue répond par la négative, le poste étant créé pour la durée du projet.

Jean-Marc Bonnisseau espère que l'expérience acquise par l'agent pourra être utilisée pour la suite du projet.

Il met aux voix le dossier d'expertise préalable qui est adopté à l'unanimité des voix, moins trois abstentions.

4) Indemnité du Président :

Jean-Marc Bonnisseau laisse la présidence à Jean-Pierre Dupont, doyen d'âge. Celui-ci propose d'attribuer au Président la prime d'administration, prévue par le décret n°90-50 du 12 janvier 1990

David Béringue précise que le montant correspond à celui que percevait le Président de l'EFCS.

Marie-José Brigaud rappelle que les pièces justificatives doivent être transmises au comptable public après envoi au contrôle de légalité.

Patrick Simon demande qu'on vérifie le fondement juridique du fait du changement de statut de l'Établissement.

Magda Tomasini invite également à le vérifier.

Jean-Pierre Dupont met aux voix la délibération, sous réserve de vérification des visas. Elle est adoptée à l'unanimité des voix.

Jean-Marc Bonnisseau reprend la présidence.

5) Budget rectificatif n°3 de l'exercice 2018.

Jean-Marc Bonnisseau explique qu'il comporte quelques modifications mineures, des ajustements de certains crédits mais pas de changement du résultat. La nouveauté essentielle consiste à intégrer le produit de la vente du siège de l'INED en décembre 2018, le calendrier de cette vente ayant connu une brusque accélération du fait de la Ville de Paris et de la RIVP.

Il met aux voix ce projet de budget rectificatif n°3 qui est adopté à l'unanimité des suffrages, moins une abstention.

6) Budget initial pour l'exercice 2019.

Jean-Marc Bonnisseau expose qu'il a été construit dans des circonstances compliquées car 2019 sera l'année de l'ouverture du site, avec une croissance forte de l'Établissement, et que la DGF n'a été notifiée que le vendredi 30 novembre et les crédits de projet la veille de la tenue du Conseil. Ces annonces lui permettent de présenter un budget acceptable et validable par la tutelle, même s'il manque la confirmation des treize emplois du titre 2, cependant prévu dans la programmation pluriannuelle.

Parmi les éléments nouveaux, on trouve le début du paiement des redevances à Sérénidicté, financé par les intérêts de la dotation, la mise en œuvre de la convention d'occupation au titre de

laquelle les membres vont contribuer pour certains loyers. Il est prévu la mise en place des infrastructures et les moyens humains pour vérifier le respect de ses obligations par le partenaire. Il est également prévu le financement du GED hors les murs, notamment la poursuite de l'occupation des bureaux au sein de la MSF-PN, le stockage des collections etc.

La DGF est de 1 420 000 € et les nouveaux crédits de projet s'élevaient à 2 101 000 €.

En sus des 13 emplois titre 2, l'Établissement créera des emplois au titre de la vie de campus et accueillera des personnels supplémentaires pour faire tourner l'équipe GED, même si les transferts d'emplois ne seront pas mis en œuvre en 2019.

Sur le volet recettes, les autres éléments essentiels sont les contributions des membres et du CROUS, le remboursement des fluides par les occupants, les contributions aux services vie de campus, les intérêts de la dotation qui sont une recette essentielle ; suite à la validation de l'APD du projet La Chapelle, il va demander les subventions prévues à la Ville de Paris et au Conseil Régional d'Île de France.

Jean-Marc Bonnisseau communique les chiffres des différentes recettes fléchées et globalisées.

Le budget ne prévoit aucune dépense de personnel, sauf en ce qui concerne quelques primes et l'action sociale.

La majorité des personnels sont mis à disposition de l'Établissement contre un remboursement inscrit en crédits de fonctionnement, en augmentation.

En dehors des grandes opérations immobilières, l'augmentation des dépenses est liée à celle des effectifs, à la création de nouveaux services comme le service Ressources Humaines, au développement d'autres services et à l'emploi d'un agent comptable en propre, ainsi qu'à la prise en compte des obligations du gestionnaire du site en matière d'exploitation maintenance et de fonctionnement d'entités comme l'Hôtel à projets ou le centre de colloques. Il est également prévu un budget pour l'action scientifique, notamment au travers des appels à projets ou des conférences.

D'importants investissements sont prévus pour les équipements numériques du campus, ainsi que pour le GED hors les murs.

Pour les grandes opérations immobilières, le permis de construire pour La Chapelle sera déposé début janvier pour un lancement des marchés de travaux fin 2019 et un démarrage en 2020.

Pour le contrat de PPP, l'Établissement va commencer à payer les loyers, ainsi que des avances sur loyer : celle déjà prévue au contrat, notamment grâce au produit de la vente du siège de l'INED, et celle liée au refinancement par l'emprunt auprès de la BEI.

Les opérations de la phase 2, de définition trop incertaine à ce jour, ne sont pas intégrées à ce budget.

La trésorerie augmente beaucoup, notamment du fait de l'encaissement des subventions pour La Chapelle et de l'emprunt BEI pour la partie finançant la TVA.

Le niveau final du fonds de roulement est de 30 459 721 € et celui de la trésorerie de 71 986 955 €.

Le rapport annexe relatif à l'utilisation des intérêts de la dotation Campus montre que celle-ci est conforme au modèle financier ministériel établi lors de l'élaboration du programme.

Patrick Simon demande qui va supporter le surcoût généré par le retard de la construction du bâtiment du GED.

Jean-Marc Bonnisseau répond que la Région ne prend pas en charge ce surcoût mais que l'État a accepté de contribuer financièrement, sur la base d'un travail précis fait par l'équipe GED qu'il remercie. Les prévisions sont de 1,3 millions d'euros, pris en charge par l'État afin de maintenir la qualité du service.

Nicolas Hubé demande comment a évolué le dossier de La Chapelle depuis l'annonce de mauvaises nouvelles lors du dernier conseil.

Jean-Marc Bonnisseau explique avoir écrit à la DRAC pour conclure sur le dossier de l'enceinte de Thiers en transmettant la recommandation du comité de pilotage consistant à ne pas décaler les travaux pour éviter un surcoût. Il est maintenant bien convenu de conserver un morceau du sous-sol de l'enceinte de Thiers sous le jardin et de supprimer le reste. Une réunion est organisée dans deux jours à la Ville de Paris pour décider de la mise en œuvre concrète et du calendrier de la remise du terrain, sous lequel passe également une conduite de gaz. L'établissement a la chance d'avoir un maître d'œuvre sensible aux questions de coûts et aux besoins des usagers, qui a le souci de respecter le calendrier et l'enveloppe fermée.

Jean-Pierre Dupont demande s'il serait possible d'organiser une visite de chantier pour les membres du CA.

Jean-Marc Bonnisseau propose de coupler cette visite avec une réunion du CA au printemps.

Cécile Vidal demande s'il serait possible d'organiser, avant les réunions du CA, une réunion d'explication du budget compte-tenu de la difficulté à lire les tableaux budgétaires.

Marie-Josée Brigand informe que la DGFIP a diffusé aux établissements un kit explicatif de la construction du budget.

Jean-Marc Bonnisseau estime que le document le plus important est le rapport de l'ordonnateur, qui est ensuite transcrit dans les tableaux pour permettre une agrégation des budgets par la tutelle. Il va organiser une réunion pour présenter à l'avance le compte financier.

Yann Péral estime que le document est particulièrement lisible par rapport à d'autres et qu'il est rare d'avoir en parallèle les visions budgétaire et comptable. Il est favorable à l'organisation d'une réunion préalable à celle du conseil. Il serait utile d'avoir une présentation en amont, même s'il a très facilement retrouvé les éléments importants mis en avant par le rapport. Il demande à quel moment est prévu le passage de l'établissement aux RCE.

Jean-Marc Bonnisseau expose avoir un objectif très ambitieux avec un passage aux RCE en janvier 2020, pour lequel il a renforcé la fonction financière, créé une DRH et va recruter un agent comptable. Il estime que la taille modeste de l'établissement facilitera la démarche. Il remercie Annick Allaigne pour l'aide apportée par son université en matière de paye.

Patrick Simon demande à quoi correspond la contribution exceptionnelle de la FMSH.

Jean-Marc Bonnisseau explique qu'elle permet la mise à disposition d'agents supplémentaires au titre de la contribution de la FMSH au projet GED.

Marie-Josée Brigand s'interroge sur les conditions statutaires pour le passage aux RCE. Jean-Marc Bonnisseau répond que le ministère ne pose pas comme condition un changement de statut.

Patrick Simon demande si l'établissement n'a quasiment que des mises à disposition.

Jean-Marc Bonnisseau explique les trois types d'emplois dont dispose l'EPCC : mises à disposition contre remboursement, emplois de site des Fioraso et, depuis juillet dernier, emplois gérés dans le cadre du titre 2 du budget de l'État. Son objectif est de sortir de cette complexité en passant à une gestion directe par l'EPCC de tous les agents.

Plusieurs administrateurs quittent la séance en remettant chacun une procuration pour la suite des débats, dont le Président donne lecture.

Il met aux voix le projet de budget initial pour l'exercice 2019, qui est adopté à l'unanimité des suffrages.

7) Listes des marchés, contrats et conventions.

Jean-Marc Bonnisseau présente la liste des conventions, contrats et marchés qu'il a signés depuis le mois de juin 2018, en application de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil.

8) Question diverses

Philippe Portier demande si les chercheurs peuvent obtenir un soutien financier pour l'organisation de colloques

Jean-Marc Bonnisseau répond par la négative mais explique qu'il va mettre en place un soutien logistique à l'organisation de colloques, sujet discuté en groupe de travail Vie de campus.

En réponse à une question de Patrick Simon, Jean-Marc Bonnisseau confirme que le centre de colloques sera opérationnel dès le mois de septembre et qu'il est déjà prévu une réunion organisée par le Rectorat de Créteil et un colloque organisé par l'Institut des Amériques.

Alexis Nidol Mounet demande si à la suite des « café campus », une visite du campus par les étudiants pourrait être organisée.

Jean-Marc Bonnisseau explique que l'établissement organise volontiers des visites, mais que c'est très contrôlé pour des raisons de sécurité et de bonne marche du chantier. En cas de demande spécifique, un étudiant pourrait participer à une visite, mais l'effectif des groupes limité à 20 personnes ne permet pas de généraliser la démarche à tous les étudiants.

Cécile Vidal salue le travail effectué par l'équipe GED, mais souhaite relayer les inquiétudes des chercheurs relatives à l'impact sur leur travail des mutations des personnels de documentation.

Jean-Marc Bonnisseau confirme l'importance qu'il accorde à cette question. Il a obtenu des crédits spécifiques pour l'année de transition. Les débats relatifs à l'organisation du GED ne sont pas clos mais il veut redire de façon très claire qu'il faudra des moyens financiers à la hauteur des ambitions. Les moyens consacrés aux acquisitions aujourd'hui sont insuffisants. Trois hypothèses ont été présentées au bureau et il faut une démarche collective pour obtenir des crédits au moins doubles de l'existant.

Magda Tomasini demande comment on peut expliquer cette situation.

Stéphanie Groudiev explique qu'il existe aujourd'hui très peu de documents électroniques, et que le volume des ressources va fortement augmenter. L'établissement a donc des arguments à présenter à la tutelle, pour voir confirmer le rôle du GED aux échelons régional et national.

Jean-Marc Bonnisseau assure être vigilant, le projet de GED étant au cœur de celui du campus.

Françoise Fliche demande si le projet stratégique peut être diffusé.

Jean-Marc Bonnissieu précise que le document est destiné prioritairement au ministère, qui n'a pas fait de retour.

Patrick Simon s'inquiète de savoir si l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers aura des conséquences sur la fréquentation du campus.

Jean-Marc Bonnissieu soumettra cette question au bureau, mais il estime que le sujet est extrêmement sensible et qu'il ne souhaite pas engager une démarche conduisant à assomiler le Campus à une COMUE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h21.

BOURNEVILLE